



ARCHIDIOCESE DE KISANGANI  
REP DEM DU CONGO  
B.P. 505 KISANGANI  
L'ARCHEVEQUE



v/Réf :

Prot.ARCHIKIS/MUT/1252/18

## COMMUNIQUE AUX FIDELES DE L'ARCHIDIOCESE DE KISANGANI

Concerne : la fermeture de l'église paroissiale Saint – Esprit/Aumônerie Universitaire

Son Excellence Monseigneur Marcel UTEMBI TAPA porte à la connaissance de tous les fidèles et des personnes de bonne volonté qu'un groupe des jeunes de la Paroisse Saint – Esprit/Aumônerie universitaire a délictueusement fermé la porte de l'église paroissiale empêchant ainsi les prêtres de célébrer et les paroissiens de participer à la messe du samedi soir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Tout en condamnant ce comportement de nature à priver les fidèles de leur droit inaliénable de rendre le culte à Dieu (cf. canon 214) et de leur obligation de participer à la messe dominicale (cf. canon 1246 §1), Son Excellence Monseigneur l'Archevêque prend acte de la fermeture de l'église paroissiale de Saint Esprit/Aumônerie universitaire et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Par conséquent, dans le souci de préserver le droit des fidèles à recevoir de la part des pasteurs sacrés l'aide provenant des biens spirituels de l'Eglise, surtout de la Parole de Dieu et des sacrements (cf. canon 213), il recommande aux paroissiens de Saint Esprit/Aumônerie universitaire innocents dans la présente situation décriée, de prendre part au culte catholique organisé dans les paroisses de leur choix établies dans la Zone pastorale de la Ville de Kisangani et ce, en attendant des dispositions utiles de la part de l'autorité ecclésiastique.

Il assure de sa sollicitude pastorale les fidèles de l'Archidiocèse de Kisangani en général et ceux de la paroisse Saint Esprit/Aumônerie universitaire en particulier.

Kisangani, le 2 septembre 2018

+ Marcel UTEMBI TAPA

Archevêque de Kisangani

